

REGLEMENT DE PARTICIPATION

1. La Bourse des Collectionneurs est réservée aux particuliers.
2. Tout exposant qui participe à la Bourse des Collectionneurs dans le cadre d'une activité professionnelle, sait qu'il est tenu de respecter la réglementation en vigueur, notamment sur les pratiques du commerce et des activités ambulantes et dégage l'organisateur de toute responsabilité à cet égard.
3. La réservation et le paiement auront lieu anticipativement – les réservations ainsi que les paiements ne seront en aucun cas remboursés ou postposés. Cette règle est également d'application dans l'hypothèse d'une modification de la date de la Bourse des Collectionneurs intervenant après la réservation et le paiement.
4. Les tables sont réservables 3 mois à l'avance pour les réservations simples.
5. Un système d'abonnement permet de réserver sa/ses tables pour 4 mois sans frais supplémentaires. Les tables prises pour lesquelles l'abonnement n'aurait pas été renouvelé et payé le mois précédent la nouvelle période d'abonnement seront automatiquement libérées et remises en vente. Les réservations d'abonnement ainsi que les paiements ne seront en aucun cas remboursés ou postposés. Cette règle est également d'application dans l'hypothèse d'une modification de la date de la Bourse des Collectionneurs intervenant après la réservation et le paiement.
6. Les tables sont placées suivant un ordre numérique et ne pourront **être déplacées**. Toute table déplacée entraîne la décharge automatique de toute responsabilité de l'organisateur de la bourse en cas d'accident, incident etc...
7. **Un bon pour les tables** réservées vous sera remis au moment du paiement. Ce bon constitue **votre reçu**, ainsi que votre preuve **de réservation**. Il devra **obligatoirement** être présenté lors du contrôle par l'organisateur ou son représentant. En cas d'abonnement, un autre type de document pourrait être collé sur la table.
8. Le double du bon de réservation sera apposé sur la table que vous avez réservée.
9. Seuls les objets susceptibles d'être collectionnés pourront être présentés. L'organisateur interdit la vente de matériel **neuf** ainsi que celle de vêtements, sacs, chaussures et plus généralement d'accessoires ayant trait à la mode.
10. Il est bien entendu que chaque exposant reste seul et entièrement responsable de l'exploitation de son stand, l'organisateur se limitant à mettre un emplacement à disposition.
11. Les tables inoccupées à 9h00 seront remises en location.
12. La participation de l'exposant suppose le respect et la complète adhésion au règlement ci-dessus.

Les réservations par mail/téléphone/internet ne sont pas acceptées. La location se fera chaque dimanche de bourse de 8h30 à 12h30 au stand Info situé au centre de la galerie.

Coût : **50,00 €** par table (TTC) à partir de janvier 2020.